



Benalla nous parle...

Que nous dit-il?

Pas besoin de statut pour les fonctionnaires:

n'importe qui peut faire n'importe quoi. Pourquoi s'embêter à se former à l'Université ou dans les Grandes Écoles ?

Il ne faut pas avoir confiance dans la Fonction Publique:

le plus éminent des Préfets sous serment peut bien mentir, alors un petit fonctionnaire !

Pourquoi s'en tenir à des grilles de salaire:

vive le contractuel hors cadre

***l'apparence, l'apparence,
rien que l'apparence***

Qu'en conclure ?

NUL BESOIN:

- *de Fonction Publique.*
- *de lois et règlements.*

On comprend mieux que le Gouvernement à la suite des précédents veuille:

Donner l'impression de réformer tout de l'école à l'université en ne réglant aucun problème mais en en créant de nouveaux: *il faut que ça bouge !*

Faire de la démagogie: à partir de maintenant le smartphone est interdit au collège: rien de nouveau sous le soleil de septembre...

Organiser les contractuels dans un nouveau corps sans protection et soumis à toutes les volontés des hiérarchies locales et ministérielles.

Désorganiser le lycée et supprimer des enseignements et donc des postes.

Désorganiser les Rectorats et en créer de nouveaux bien éloignés des Personnels et des territoires au profit de pouvoirs locaux gérant les carrières du recrutement au licenciement.

En finir avec la représentation syndicale tout en versant une nouvelle subvention à certains syndicats juste avant les élections professionnelles...

On n'écoute plus!



«Ceux dont la bouche souffle le chaud et le froid»*

Notre Ministre Jean-Michel BLANQUER tient La Fontaine en haute estime: il l'a prouvé en fin d'année scolaire en offrant à chacun des 800 000 élèves de CM2 un exemplaire des célèbres Fables. *Une initiative intelligente, qui envoie un message fort sur l'importance de la lecture et d'une culture patrimoniale dans la réussite scolaire.* Malheureusement, le message a été quelque peu brouillé quelques semaines plus tard.

En effet, alors que les collègues goûtaient un repos bien mérité et pour la majorité d'entre eux préparaient leurs cours, deux annonces ont obscurci un ciel serein. Elles seraient passées inaperçues sans la vigilance et la réaction immédiate du SNALC dans un communiqué du 23 juillet. Non sans humour, notre Président national, Jean-Rémi Girard, que les collègues picards connaissent bien, a invité les cadres du Ministère «à se couvrir et boire beaucoup d'eau» en ces temps de canicule. Passons tout de même en revue ce qui risque bien de faire une nouvelle (et pas forcément petite) révolution dans notre métier. D'une part la fusion des académies est projetée pour 2020: on imagine

sans peine les conséquences néfastes pour les collègues avec une gestion désormais faite de leur carrière, de leur promotion, de leur mutation dans «l'hyper-académie des Hauts de France» avec peut-être un unique Rectorat basé à Lille. D'autre part, le 23 juillet, est tombé un «Rapport d'information sur le métier d'enseignant» présenté par Max Brisson, Sénateur LR des Pyrénées-Atlantiques (ancien Agrégé d'Histoire et ancien Inspecteur ...) et par sa collègue Françoise Laborde, Sénatrice PRG de Haute-Garonne (ancienne Professeure des Ecoles ...). On n'est jamais si bien trahi que par les siens ... Jean-Rémi Girard a parlé à juste titre de «copier-coller» des précédents rapports de la Cour des Comptes. Mais tout de même, cette insistance à toujours vouloir passer et repasser le même plat, celui particulièrement indigeste de l'annualisation, doit nous inquiéter. La volonté est là, et la menace se précise, celle notamment de modifications en profondeur des conditions d'exercice de notre métier et aussi de sa rémunération. Déjà, le Sénateur Longuet en décembre 2016, proposait de passer TOUS les professeurs du second degré à 20 heures de service

effectif. Ces idées trouvent pour partie leur source dans les propositions récurrentes depuis 2013 au moins, de la très médiatique Agnès Verdier-Molinié, la Présidente du «think tank» IFRAP. *Une visite s'impose sur son site à la rubrique «EDUCATION et CULTURE».* Effectivement certaines des propositions de juillet 2018 semblent reprendre celles de l'IFRAP et cela n'est guère rassurant ... Sans parler d'un tout récent article dans un grand quotidien (1^{er} septembre 2018), qui pointe encore du doigt «ces profs qui se font porter pâle» !

Haro sur les profs donc ! Rien n'est joué mais il faudra être vigilant et contrer de toutes nos forces ces funestes projets. Nos S1 pourront organiser des réunions d'information, le prochain Congrès Académique sera l'occasion de faire le point sur ces annonces, des actions concrètes seront peut-être nécessaires, comme en 2015, mais surtout un geste simple devra s'imposer à chacun des collègues qui partagent nos convictions. Ce geste, c'est un clic utile, lors des prochaines élections professionnelles. Au moment de voter en novembre prochain il faudra choisir le seul syndicat qui défend VRAIMENT les professeurs: le SNALC.

*Le Satyre et le Passant

Laure FRUGIER
Agrégée de Lettres Classiques
en collège
S2- OISE

Souffrance au travail:



le SNALC a mis en place deux cellules d'écoute.

SNALC National

permanence téléphonique
tous les vendredis de 18 à 21 heures

01-84-60-89-87

SNALC Académique

permanence téléphonique
tous les mardis de 18 à 20 heures

06-22-05-02-27

Vous pouvez également contacter par Internet le responsable académique:

martial.cloux@wanadoo.fr

Ce service, gratuit, proposé par le SNALC, est ouvert à tous les personnels.

De la distance à prendre avec l'informatique.

À écouter une certaine doxa qui court dans les milieux consacrés à l'éducation, *nos élèves seraient des surdoués de l'informatique* qui réussiraient leur scolarité grâce à ces nouveaux (mais déjà anciens) outils. Exit le professeur et ses habitudes ringardes d'où un fossé générationnel qui cause de nombreuses difficultés relationnelles entre les élèves et les professeurs. Il y aurait donc d'un côté, la "digital generation" née après 1984, capable de multiples tâches menées de front, constamment câblée, connectée, surdouée du zapping, travaillant en réseau et de l'autre, les vieux (nés avant 1984) incapables de comprendre ces nouveaux modes de communication et de travail.

D'où une critique acerbe du système éducatif par les "jeunes" contre le classicisme malvenu des "vieux". Répétition de la querelle des Anciens et des Modernes. En fait, une étude intéressante menée par des chercheurs des Pays-Bas (HOGENBIRK P. et BRAAK P. "*Education and technology for a better world*") montre que les adeptes du tout numérique et du tout informatique sont des **accrocs à ces outils pour leur "émancipation personnelle"** et pour leur amusement mais qu'en fait **pour les usages éducatifs et pédagogiques, ils restent surtout passifs**. Ils ne sont pas plus doués que leurs anciens pour une recherche d'informations, **n'ont pas plus d'esprit critique par rapport à un fait énoncé** et surtout cela ne les fait pas plus progresser. Pour ces spécialistes des sciences de l'éducation, demander à des élèves de

chercher des informations et de rédiger par exemple une biographie d'un personnage historique en utilisant wikipedia n'est pas un "plus" par rapport à l'utilisation d'un dictionnaire ou d'un livre d'histoire. L'informatique est donc seulement un outil qu'il est certes nécessaire d'utiliser mais seulement comme un... outil et non comme la panacée pour résoudre les difficultés scolaires.



page blanche ou écrans noirs?

Si maintenant les chercheurs arrivent à des conclusions de simple bon sens...

Parcoursup: qui veut tuer son chien...

Quel bilan tirer de cette première expérience de parcoursup? Rappelons que ce dispositif d'orientation dans l'enseignement supérieur a été mis en place pour remplacer APB jugé inefficace. Inutile d'évoquer ici les aléas qu'a connus le système informatique notamment la lenteur du système d'affectation (par rapport à APB) et le principe de non hiérarchisation des vœux, largement remis en cause par les universitaires, qui techniquement bloque le système.

Au 1^{er} septembre, plus de 60000 jeunes élèves ayant



obtenu le Bac étaient encore sans affectation. Au regard de l'ensemble des bacheliers reçus à la session de juin 2018, cela paraît certes peu mais pour l'élève concerné, c'est franchement incompréhensible d'autant qu'il a été reçu au Bac (comme 90% de ses camarades de terminale...) et donc - c'est la loi - il a droit à une place dans les unités de l'enseignement supérieur (BTS, IUT, CPGE, Université). **C'est sans doute la première fois que l'institution lui dit «NON!» Comment pourrait-il comprendre?**

La faute est, peut-être, de lui avoir dit «OUI» au Bac...

La corrélation entre un dossier médiocre et l'impossibilité d'obtenir une place est évidente.

Que les élèves prennent conscience au lycée que l'enseignement supérieur est certes un droit mais qu'**avoir un dossier a minima correct est également un devoir**. L'enseignement supérieur pratique la sélection selon le travail. Il faut bien qu'à un moment donné, les élèves soient confrontés à la réalité des faits. **Le moyen pour un élève de terminale d'obtenir l'orientation souhaitée, quel que soit le mode d'affectation, n'est-il pas tout simplement de travailler en classe et de réfléchir concrètement à son orientation afin d'avoir un dossier lui permettant d'obtenir son premier vœu?**

Le **snalc** et les Stagiaires

De bon matin et par un temps ensoleillé, le Bureau Académique du SNALC de Picardie était "sur le pont" et plus exactement à l'Université d'Amiens pour accueillir les nouveaux professeurs stagiaires de lycée et de collège de l'Académie d'Amiens. De



nombreux documents expliquant les positions du SNALC ont été distribués et des contacts noués. Des discussions enrichissantes également ont permis aux stagiaires d'aborder cette rentrée avec moins de stress sachant que le SNALC sera toujours là pour les aider.

En 2016-2017, un stagiaire sur quatre de l'académie d'Amiens a fait confiance au SNALC pour des renseignements, des conseils et de l'aide qu'il s'agisse par exemple de problèmes de rémunération, de reclassement, de frais de transport, de quotités de service, de titularisation et bien sûr du suivi et de l'aide pour la première affectation.

En 2017-2018, c'est plus d'un stagiaire sur trois. Et les deux autres stagiaires ? *À la lecture des vœux formulés lors des demandes de mutation, une bonne partie s'est débrouillée seule ou aurait peut-être dû ne pas suivre certains conseils...*

Le SNALC est un syndicat solidaire et donc accessible à tous: *la cotisation pour un stagiaire est de 70€ comprenant l'assistance et la protection juridique de la GMF.*

66% de la cotisation sont pris en charge en réduction ou crédit d'impôt soit **un coût final de 23 € ASSURANCE COMPRISE** dont le montant est généralement compris entre 30 et 40 €.

Pourquoi ? Pour permettre aux jeunes collègues ne connaissant pas l'importance d'un suivi

syndical ou rétifs au syndicalisme de comprendre ce qu'est le SNALC sans risque. Chacun est libre d'adhérer et de ne plus adhérer au SNALC: aucune contrainte et pourtant plus de 9 adhérents stagiaires sur 10 restent au SNALC les années suivantes.

Le SNALC a aussi défendu les bonifications des stagiaires pour leurs affectations et a permis son usage sur des vœux plus larges: vous avez encore le temps de comprendre, mais retenez que cela explique une grande partie des affectations en poste fixe des néotitulaires après leur stage.

Renseigner et aider un collègue prend du temps. Choisir d'adhérer à un syndicat ne se limite pas non plus à une simple offre de service. Le SNALC cette



année a fourni à tous les stagiaires lors de la prérentrée un vade-mecum sur l'ensemble du métier ainsi qu'un ouvrage au titre «légèrement» provocateur pour reprendre les termes de leurs auteurs, **Tout ce que vous n'apprendrez (peut-être) pas à l'ESPE** articulé en 3 parties :

- Apports scientifiques et réflexions pour l'enseignement
- Pédagogie: principes, outils et méthodes
- Votre métier au quotidien

Lors des permanences du SNALC à l'ESPE d'Amiens cet ouvrage sera disponible.

dates des permanences: tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 14h00 (sauf du 5 au 16 novembre) jusqu'à la fermeture du serveur interacadémique. Un nouveau calendrier sera publié à partir de janvier.

Romarick DELWARDE
responsable stagiaire
romarick.delwarde@gmail.com
06.61.87.58.11

Directeur de publication:
Philippe TREPAGNE
14 rue Cavillon
80270 AIRAINES
C.P n° 0623 S 06537
ISSN: n° 2103-8287
Prix au numéro: 2 €
Imprimerie LEGRAND
02100 Saint-Quentin

Vous appréciez nos idées, nos services aux adhérents alors adhérez au SNALC

66% de la cotisation vous est restitué en crédit d'impôt.

Vous pouvez régler par **prélèvements, carte bancaire ou chèque** sur le site national **www.snalc.fr**



Philippe TRÉPAGNE
Délégué auprès du Rectorat
gestion des carrières
09 73 82 67 93
philippe.trepagne@dbmail.com

Informations syndicales et pratiques



Caroline LESPRIT,
Responsable TZR
caro_lesprit@hotmail.com



Romarick DELWARDE,
Responsable Stagiaires
Délégué adjoint auprès du Rectorat
06 61 87 58 11
romarick.delwarde@gmail.com

Une question, une précision?

Les principaux congés et disponibilités
Les grilles indiciaires, les HSA-HSE
Absences et congés
TZR, services partagés : frais de déplacement, ISSR, conditions de services
Indemnités et allocations
L'indemnité de changement de résidence pour les collègues mutés

**Consultez le
VADE-MECUM du SNALC**

Si vous ne l'avez pas reçu,
en téléchargement:

<https://www.snalc.fr/national/article/4052/>

Ou pour recevoir un exemplaire papier,
demande avec vos coordonnées à
philippe.trepagne@dbmail.com

TZR, services avec compléments de service :

Vous n'avez pas eu le temps de faire vos déclarations de **frais de déplacement**, vous ne saviez pas comment faire, vous ne savez pas à quoi vous avez ou aviez droit:
c'est encore possible pour l'année dernière voire davantage.

CONTACTEZ-NOUS:

Caroline LESPRIT pour les TZR
Philippe TREPAGNE pour les autres

Que faire et Quand en 2018?

Fin septembre Début octobre	Pour les Personnels qui ont muté et selon certaines conditions, faire la demande d'ouverture des droits au remboursement des frais de changement de résidence administrative . Documents à retirer auprès du secrétariat du nouvel établissement.
Jusqu'au 11 octobre 17 heures	Inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants. Il est possible de s'inscrire à un concours interne + un concours externe. Les frais de déplacement ne sont pris en charge que pour UN concours au choix des intéressés exerçant dans l'Éducation Nationale.
En octobre	Signer la Ventilation des Services après vérification : attention aux confusions HSA et HSE et au décompte des pondérations
En novembre	Vérifier sur votre fiche de salaire que les HSA et les I.S.O.E de Professeur Principal sont bien prises en compte: attention, sur la fiche de novembre sont payées celles d'octobre et novembre.
À partir de novembre	Parution de la note de service fixant les règles du Mouvement Inter . Ouverture du serveur pour faire les vœux Inter Établir son barème et établir les différentes stratégies. L'Intra (affectation sur poste) se prépare dès l'Inter. Il est impossible de «changer de stratégie» ensuite selon les termes administratifs. Attention, les règles changent chaque année. Se renseigner sur les nouvelles conditions est nécessaire.
En décembre	Avancement d'échelon soi-disant accéléré des Corps à Gestion déconcentrée (Certifiés, PLP, PEPS, CPE).

Contractuels:

Le recrutement et l'emploi
Rémunération
Droits, obligations
protection du contractuel de droit public
de l'Éducation Nationale
frais de déplacement

Consultez le
GUIDE du SNALC

Si vous ne l'avez reçu,
en téléchargement:

<https://www.snalc.fr/national/article/3319/>

Ou pour recevoir un exemplaire papier,
demande avec vos coordonnées à
philippe.trepagne@dbmail.com

L'ARNAQUE DU PPCR: LA PREUVE PAR LES CHIFFRES ET LES FAITS

Les défenseurs du PPCR dans l'Éducation Nationale CFDT/UNSA/FSU (snes, snuep, snep, snuipp...) annoncent encore et encore (**d'accord, d'accord?**) dans leurs publications que les promotions sont désormais plus nombreuses et plus justes. Bien sûr grâce à eux. **Ça fait rire les oiseaux qui s'envolent !**

Le tableau des promotions par corps montre le contraire.

La seule exception est pour les professeurs d'EPS accédant au grade hors classe cette année grâce à un nombre relativement important de promouvables. Cela aurait été le cas sans le PPCR.

	promotion «accélérée» classe normale		promotion à la hors-classe	
	grand choix en 2017	gain de 1 an en 2018	2017	2018
AGRÉGÉS	75	20	55	48
CERTIFIÉS	474	146	228	207
PEPS	208	70	20	27
PLP	125	41	82	72
TOTAL	882	227	385	354

En Classe normale

Un professeur qu'il soit certifié, PLP, agrégé, PEPS passant toujours **au grand choix mettait AVANT le PPCR 14 ans pour accéder au 9^{ème} échelon. Au rythme de l'ancien choix il mettait 17 ans. Avec le PPCR ce sera au moins 16 ans et pour la grande majorité 18 ans soit un allongement certain pour plus de 80% des professeurs.** Les seuls gagnants sont ceux qui auraient fait toute leur carrière à l'ancienneté, soit 19,5 ans très souvent faute d'inspections. Ce problème était en passe d'être réglé par le jeu d'inspections plus régulières et d'harmonisation selon les retards et les disciplines. Le système a mis 20 ans à commencer à s'améliorer avec la pression syndicale. Imaginons avec une majorité des syndicats toujours favorable au PPCR ce qui arriverait ! **Le PPCR ne permettra pas à ceux qui avaient cumulé des retards de les rattraper, au contraire il les entérine puisque l'ancienneté prise en compte pour l'accès à la hors classe commence avec le 9^{ème} échelon + 2 ans !**

L'accès à la hors classe

L'augmentation du taux de 7% des promouvables en 2017 à 17 % en 2018 est un argument récurrent en faveur du PPCR. C'est simplement parce que **le nombre de promouvables a mécaniquement diminué:** étaient promouvables avant le PPCR au grade hors classe tous les collègues à partir du 7^{ème} échelon. Depuis son entrée en vigueur ne le sont plus que ceux au 9^{ème} échelon avec 2 années d'ancienneté. Ainsi le nombre de promouvables certifiés à la hors classe est passé de 3140 à 1205. **Il est donc malhonnête de se prévaloir d'un taux de promotion en forte hausse ne compensant pas les pertes de promotion en valeur absolue.** Ce taux n'est même pas garanti, étant fixé pour 2018-2020. Il n'est paru qu'en fin d'année repoussant ainsi la tenue des commissions à fin juin.

En 2017, chez les certifiés (cas le plus parlant puisque c'est le corps le plus nombreux) la durée moyenne de service en classe normale était de 21 ans et 7 mois avant l'accès à la hors classe.

Avec le PPCR il faudra AU MOINS attendre 18 ans en classe normale dans tous les corps à la triple condition de progresser à un rythme soi-disant accéléré aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons (30% des collègues à chaque fois seulement) et d'être immédiatement promu dès le 9^{ème} échelon + 2 ans. Or cette année, **il n'y a eu aucun promu au 9^{ème} échelon.** Les plus «jeunes» étaient donc au 10^{ème} échelon soit une entrée dans le grade au mieux après 20 ans pour quelques-uns. Les critères de promotion tels que fixés actuellement valorisent surtout l'ancienneté donc le 11^{ème} échelon pour les trois quarts des promotions. **La durée moyenne sera donc plutôt aux alentours des 24 ans dans les années à venir !!!**

Où est le progrès tant vanté et affirmé en permanence par les signataires de l'accord PPCR ?

Les rendez-vous de carrière...

En classe normale, un gain d'une année ne sera possible que pour deux échelons et à chaque fois un an après les rendez-vous de carrière. 70% des collègues les ayant subis ne seront pas promus. **Les rendez-vous de carrière lourds à préparer déboucheront donc sur 70% d'échec.** Les formulations élogieuses et les commentaires positifs n'y changeront rien, le classement fait ne promouvra que 3 professeurs sur 10. Si la notation pouvait parfois être perçue comme infantilisante, comment croire que la non reconnaissance pendant 24 à 25 ans du travail fourni soit motivante! Comment croire qu'un commentaire même positif fasse comprendre la nouvelle: **«vous n'avez pas été promu(e)»?**

Les organisations syndicales citées auparavant ont signé les accords PPCR afin de **«mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et de leur garantir des carrières valorisantes».**

C'est dans le texte ! Est-ce de l'ironie ?

La Classe exceptionnelle serait-elle le seul acquis ?

Passons sur le fait que c'est faire du neuf avec du vieux, les PEGC ayant déjà connu depuis longtemps sa création. Les heureux bénéficiaires de cette promotion doivent l'être d'autant plus que le rythme de promotions va vite se réduire. **Le taux de promotion est de 2,51% des professeurs du corps jusqu'en 2020. Il va ensuite fortement baisser et à partir de 2023 les entrées dans ce grade ne seront possibles que par les départs en retraite (plus tardifs en fonction d'une éventuelle nouvelle réforme des retraites?), les démissions et les changements de corps par liste d'aptitude.**

Le nouveau grade se constitue par deux types d'accès, l'un à l'ancienneté et l'autre dit fonctionnel (enseignements supérieur et prioritaire, formation, chefs de travaux, DDFPT...). Le PPCR installe une discrimination entre collègues selon leur carrière, leur lieu d'enseignement et leur discipline. L'idée du ministère était de susciter des carrières par une récompense à venir, mais dans la réalité la récompense quand elle existe se justifie par une action passée et pas forcément désirée dès le départ. **Il y a peu de documentalistes enseignant dans le supérieur ou devenant chefs de travaux!** Toutes les disciplines ne peuvent donner accès à un enseignement en BTS ou à l'université. A l'inverse jusqu'alors l'accès au grade hors classe était bonifié par exemple pour les collègues de

	2017		2018	
	vivier 1	vivier 2	vivier 1	vivier 2
AGRÉGÉS	27	5	26	5
CERTIFIÉS	146	35	148	34
PEPS	16	3	13	4
PLP	47	12	52	11

l'enseignement prioritaire et cela a disparu d'un coup. Le PPCR ne fait que redistribuer autrement les promotions. Les signataires des accords, rappelons-le encore et encore: **CFDT/UNSA/FSU/CGC/CFTC avaient accepté de le faire en partie en raison de «négociations salariales régulières» espérant pouvoir se targuer d'augmentations du point d'indice. Au final, celui-ci est gelé depuis 2017. Le transfert primes points tant annoncé de janvier 2019 dans le cadre du PPCR sera de 3,53€ nets, insuffisant pour compenser l'augmentation de la retenue pour pension civile.**

Comme nous l'annoncions dès le départ justifiant le refus de voter l'application telle quelle des accords PPCR dans l'Éducation Nationale, le bilan est fortement négatif. C'est l'une des rares fois où la majorité des organisations syndicales a fait un tel choix et ne le remet toujours pas en cause en dépit de la réalité des faits.

Que chacun en prenne conscience pour changer cette majorité lors des élections de novembre-décembre 2018



suivi syndical: informations à retourner

complétées, accompagnées de questions et/ou d'informations sur papier libre ou par mail à:

Philippe TRÉPAGNE

14, rue Edmond Cavillon
80270 AIRAINES
tél 09.73.82.67.93

philippe.trepagne@dbmail.com

Pour les TZR:

Caroline LESPRIT

10, rue Vauban
02100 SAINT QUENTIN
caro_lesprit@hotmail.com

Pour les Stagiaires:

Romarick DELWARDE

23, rue Robert Héricourt
80200 DOINGT
tél 06. 61.87.58.11

romarick.delwarde@gmail.com

Nom:.....Prénom:.....Date de naissance:...../...../.....

Adresse:

Code Postal:..... Commune:

tél:..... Mél:.....@.....

Etablissement d'exercice (ou d'affectation, si vous êtes T.Z.R.):.....

Catégorie ou Corps:.....Grade ou Classe:.....

HORS CLASSE 2018-2019:

des avis bloqués ?

Les rendez-vous de carrière 2017-2018 sont utilisés pour les promotions de cette année. Pour le grade hors classe, tous ceux qui n'ont pas été promus et n'ont donc pas eu de rendez-vous soit 83% des promouvables de l'année dernière garderont l'avis rectoral jusqu'à leur changement de grade. Or, les critères sont différents et les avis ont été émis en fonction **de quotas liés aux promouvables par établissement, par discipline et par sexe: de vrais critères liés à la qualité professionnelle?** Le ministère prévoit de ne pas changer ces avis.

Le SNALC s'est exprimé très vite sur cette injustice pour demander au moins la possibilité d'une réévaluation annuelle. Nos arguments semblent écoutés, mais le bon sens ne suffit pas.

Les services rectoraux sont d'accord pour répondre aux questions des professeurs sur leur non promotion et/ou les motivations de leurs avis. Les collègues sont déjà nombreux à avoir protesté, à vouloir des explications et à demander un réexamen de leurs avis.

Nous vous conseillons donc de faire une demande de réexamen des avis formulés de la campagne de promotion 2017-2018 pour les années à venir.

Plus les demandes seront nombreuses, plus notre action syndicale sera légitimée. Il ne s'agira pas seulement d'en tirer plus de justice pour chacun individuellement mais bien pour l'ensemble des professeurs de revoir des règles injustes.

Pour faire votre demande:

Madame la Rectrice de l'académie d'Amiens
Rectorat de l'académie d'Amiens
20 Boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Objet: avis rectoral pour la campagne de promotion 2018-2019.

Demandez un réexamen de votre avis. Argumentez si nécessaire au motif de quotas et d'une note figée pour les années à venir.

Formule de politesse pour conclure votre courrier:

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses et dévouées

Vous pouvez nous envoyer une copie pour pouvoir suivre votre demande.

Rendez-vous de carrière

Pour rappel l'avis notifié n'est pas définitif. Citons le texte: «Le recteur arrête l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'agent au vu des appréciations des évaluateurs. L'appréciation finale est notifiée à l'agent dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu. Cette notification est le point de départ des voies de recours. L'agent peut former un recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de son appréciation finale auprès du recteur, dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière.»